

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de Loir-et-Cher



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU : 14 Décembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 14 Décembre, le Conseil Municipal, conformément aux articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué le 09 Décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Bibliothèque municipale, 12 rue Nationale, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Romain SOURIOUX**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 Décembre 2022.

Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 0

Pouvoir(s) : 0

Votant(s) : 15

Présents :

M. SOURIOUX Romain, Maire, Mmes : BOULBEN Chantal, RAOULT Martine, MALLIET Florence, PENET Ophélie, DELLA VALLE Martine, MARLOT Elodie, MM. MAUDINET André, THOMAS William, LOHEZ Denis, DUCUING Stéphane, JOSSELIN Bertrand, LEFORT Quentin, BISCHOFF Lucky

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

Absent(s) :

Secrétaire de séance :

Mme PENET Ophélie

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR) 2023 - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre du fonds de concours 2023- RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023- RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre de la dotation départementale durable (DDAD) - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre des certificats d'économies d'Énergie (CEE) - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre des fonds vert – RECTIFICATIF
- Décision modificative n°2

★★★★★

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE – N°22/12-11

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner « Ophélie PENET ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Ophélie PENET, secrétaire de séance.

★★★★★

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Décembre 2022 – N°22/12-12

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenu le 06 Décembre 2022 établi par le secrétaire de séance désigné vous a été adressé ce jour.

Je vous propose d'approuver ce procès-verbal ».

Aucune remarque n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 06 décembre 2022.

★★★★★

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) 2023– N°22/12-13

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Suite à l'actualisation par notre architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €H.T**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre de la DSR

De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-03 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2023– N°22/12-14

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 € HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Romorantinais et du Monestois.

De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-04 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023– N°22/12-15

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Prefet au titre de la DETR
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-05 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL) – N°22/12-16

Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-06 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE DURABLE (DDAD) N°22/12-17

Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Département au titre de la DDAD
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-07 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)N°22/12-18

Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière au titre des CEE
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-08 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS VERTS N°22/12-19

Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Suite à l'effondrement d'une partie de la mairie le 19 mai 2021, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le descriptif prévisionnel des travaux de rénovation s'élevant à **691 496.69 € HT.**

Aussi, je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de l'état au titre des FONDS VERT
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre selon la décision du Conseil Municipal en date du 23/11/2021.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-09 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de cette délibération.

★★★★★

DECISION MODIFICATIVE N°2 N°22/12-20

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Pour équilibrer les dépenses et les recettes il convient de procéder aux modifications suivantes sur notre budget principal :

41218 Code INSEE	SAINT-JULIEN-SUR-CHER Mairie de ST JULIEN SUR CHER	DM n°2 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	3 383,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 383,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	3 383,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 383,00 €	3 383,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Aussi je vous propose :

-D'approuver la décision modificative n°2 au budget principal 2022 conformément au tableau ci-dessus

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

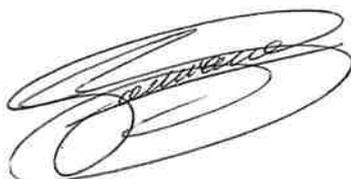
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de cette délibération.

★★★★★

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

Le Maire,
Romain SOURIOUX



Le secrétaire de séance,
Ophélie PENET

